

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 11 juin 2024, le Comité Syndical du S.I.V.U de Gendarmerie d'Irigny s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9

Titulaires présents : 6

Suppléant présent : 1

Date de la convocation : 4 juin 2024

Publié le : 18 juin 2024

Secrétaire de séance : Pierre VERD

Etaient présents :

Commune de Charly : M. Michel FOURNIER
M. Marc DEGRANGE

Commune d'Irigny : Mme Blandine FREYER
M. Pierre VERD

Commune de Vernaison : M. Julien VUILLEMARD
M. Daniel SEGOUFFIN

Commune de Millery : Mme Françoise GAUQUELIN

Etaient excusés :

Commune de Charly : M. Olivier ARAUJO

Commune d'Irigny : M. Christophe DARCY
pouvoir remis à Mme Blandine FREYER

Commune de Millery : M. Jean-Dominique SOTTET
pouvoir remis à Mme Françoise GAUQUELIN

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023

Le Compte Administratif 2023 (ci-joint) fait apparaître :

à la section de fonctionnement

- en dépenses un total de 132 202,99 €
- en recettes un total de 364 392,82 €

à la section d'investissement

- en dépenses un total de 120 619,06 €
- en recettes un total de 180 864,95 €

LE COMITE SYNDICAL

Après que Madame la Présidente se soit retirée de la Salle du Comité Syndical, et après avoir procédé à l'élection d'un nouveau Président de séance.

Après avoir examiné le Budget Primitif de l'exercice 2023 ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution du budget ;

APRES EN AVOIR DELIBERE**PAR 5 VOIX POUR**

APPROUVE le Compte Administratif de Madame la Présidente pour l'exercice 2023, qui fait apparaître :

à la section de fonctionnement

- en dépenses un total de 132 202,99 €
- en recettes un total de 364 392,82 €

à la section d'investissement

- en dépenses un total de 120 619,06 €
- en recettes un total de 180 864,95 €

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus**

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Blandine FREYER